

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS**  
**SEANCE DU 14 MAI 2012**  
**DELIBERATION N°2012-26**

**OBJET : Election des personnalités extérieures au Conseil des études et de la vie universitaire.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-6,

Vu les statuts de l'Université, et notamment ses articles 13 et 23,

**A APPROUVE**

Les personnalités extérieures proposées par le président en tant que membres du Conseil des études et de la vie universitaire.

Votants : 23  
Blancs : 2  
Exprimés : 21

- Mairie de Tours, 21 voix ;
- Le directeur du CROUS d'Orléans-Tours ou son représentant le directeur du CLOUS de Tours, 21 voix ;
- Le directeur de l'IUFM ou son représentant, 21 voix ;
- Le directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire ou son représentant, 21 voix.

Fait à Tours, le 15 mai 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT